

- La politique du handicap - (10pts)

Une personne en situation de handicap connaît des restrictions dans son environnement ^{quotidien} du fait de capacités physiques, intellectuelles ou sensorielles diminuées.

La politique du handicap a plusieurs objectifs. Tout d'abord, l'accès à la 'citoyenneté' avec un environnement plus accessible et, pour les enfants, une scolarisation en milieu ordinaire. En la matière des progrès sont lents mais observables. Il s'agit aussi de compenser le coût du handicap, notamment avec le plan d'aide à domicile et le versement de prestations comme celle de compensation du handicap ou d'aide à l'éducation des enfants handicapés. Enfin, il s'agit de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées afin qu'elles aient les moyens de subvenir à leurs besoins. Il y a donc une obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6% des employés) sous peine de sanction financière; il s'agit aussi de l'obligation d'adapter le poste de travail d'une personne ^{devenue} handicapée. Il existe des entreprises spécialisées. Enfin, au besoin les personnes sans ressources suffisantes peuvent bénéficier de l'AAH.

La gestion de cette politique a été modernisée avec la création des Maisons départementales des personnes handicapées, GIP sous tutelle du département, guichet unique en charge des reconnaissances ^{de} qualification de travailleurs handicapés ou de la validation des projets de vie. Le financement est assuré par le CNA, qui gère l'ONAM médico-social et est chargé de répartir, selon un système d'enveloppes, les fonds attribués à la politique du handicap: environ trente-sept milliards d'euros.